



UN BULLETIN DE CANDIDATURE EST JOINT A CETTE LETTRE CIRCULAIRE

Dossier du BHI S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 04/2010
11 janvier 2010

**1ère REUNION DU COMITE DES SERVICES ET
DES NORMES HYDROGRAPHIQUES DE L'OHI (HSSC)
22-24 octobre 2009, Singapour**

- Références:
- a) LC 37/2009 – 1^{ère} réunion du Comité des services et des normes hydrographiques de l'OHI (HSSC), 22-24 octobre 2009, Singapour
 - b) LC 70/2009 - Recommandation du HSSC en faveur de l'adoption par l'OHI de la S-100 en tant que norme active
 - c) LC 73/2009 - HSSC - Groupe de travail sur le Dictionnaire hydrographique (HDWG) - Composition
 - d) LC 74/2009 - Eaux de navigation intérieure
 - e) LC 78/2009 - Nouvelle publication C-17 de l'OHI
 - f) LC 80/2009 - Nouvelle édition de la publication S-65 de l'OHI
 - g) LC 83/2009 - Adoption de la S-100 en tant que norme active
 - h) LC 86/2009 - Révision de la publication S-11 de l'OHI
 - i) LC 87/2009 - S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS, Projet d'édition 6.0, janvier 2010
 - j) LC 91/2009 - Voies navigables intérieures.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La réunion inaugurale du Comité des services et des normes (HSSC1), qui s'est tenue du 22 au 24 octobre 2009, était organisée par l'Hydrographe de Singapour, le Dr. Parry Oei. Le HSSC a été créé le 1^{er} janvier 2009 pour superviser le programme technique de l'OHI. Le comité qui a repris les fonctions du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS), assume en outre la responsabilité des autres activités techniques de l'OHI. Soixante-douze délégués venus de 28 pays ainsi que neuf organisations internationales non-gouvernementales (OING) et organisations intergouvernementales sœurs participaient à la réunion.

2 Le compte rendu final de la HSSC1, ainsi que tous les documents auxquels il a été fait référence au cours de cette réunion, sont disponibles sur le site web de l'OHI (www.who-ohi.net/mtg_docs/com_wg/HSSC/HSSC1/HSSC1Docs.htm). Une liste des actions découlant de la réunion ainsi que leur état d'avancement actuel est fournie en **annexe A**. La plupart des actions concernant le BHI ont déjà été menées à bien. Les principaux points abordés à la réunion sont résumés ci-dessous.

3 **S-100 Modèle universel pour les données hydrographiques**

Les travaux des 10 groupes de travail du HSSC ont été examinés. L'achèvement par le groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) d'une nouvelle norme de transfert pour les données géospatiales – S-100, appelée *Modèle universel pour les données hydrographiques – UHDM* a tout particulièrement été noté. En conséquence, le HSSC a décidé de recommander que les Etats membres de l'OHI adoptent la S-100 en tant que norme active à partir du 1^{er} janvier 2010. La S-100 a été adoptée depuis lors (voir références b et g).

4 L'infrastructure pour la tenue à jour et la gouvernance de la S-100 UHDM et ses registres en ligne associés a été créée pour encourager l'utilisation la plus large possible des données et des produits associés en conjonction avec d'autres ensembles de données et d'applications géospatiales. Une préoccupation importante pour le HSSC a été que l'introduction de la S-100 n'ait pas d'effet négatif sur la production des ENC et des ECDIS qui dépendent de la norme S-57.

5 **S-52 et appendice 1 à la S-52**

Une nouvelle édition de la S-52 *Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS*, préparée par le groupe de travail sur la présentation des informations numériques (DIPWG), a été approuvée par le comité. La nouvelle édition regroupe la précédente publication principale S-52 et ses deux annexes en un seul document, qui prend en compte les normes de compétence de l'OMI les plus récentes. Il a été soumis aux Etats membres pour approbation sous la référence i), avec effet au 1^{er} mars 2010.

6 Le Comité approuve que l'appendice 1 actuelle à la S-52 *Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation* soit examiné par le groupe de travail sur la mise à jour des ENC (EUWG) et que la nouvelle édition qui en résultera soit incluse dans la publication S-65 *Guide de production des ENC*. Afin de mener à bien cette révision, le mandat révisé de l'EUWG a été approuvé. Il est contenu dans l'**Annexe B**. Etant donné que cet examen demandera des compétences particulières, les Etats membres sont invités à nommer des représentants dûment expérimentés pour la nouvelle tâche de l'EUWG en complétant le bulletin de réponse qui se trouve à l'**Annexe D**, et en le retournant au BHI avant le 1^{er} mars 2010. La composition actuelle de l'EUWG est fournie sur le site web de l'OHI. (www.who-ohi.net/mtg_docs/com_wg/EUWG/EUWG_MISC/EUWG_Members.pdf).

7 **S-65**

Le Comité a approuvé la liste révisée des "*Valeurs SCAMIN spécifiques pour les combinaisons d'objets et d'attributs*" (Annexe A de l'Appendice 1 à la S-65), préparée par le TSMAD. Il a également approuvé "*Les directives pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC*", préparées par l'EUWG, et leur incorporation dans la S-65. La nouvelle édition de la S-65 qui en résulte a été soumise à l'approbation des Etats membres, sous la référence f.

8 **S-11**

Le Comité a approuvé le mandat et les règles de procédure génériques pour les groupes de travail sur la coordination de la cartographie internationale (ICCWG), tels que préparés par le groupe de travail sur les spécifications cartographiques et les cartes papier (CSPCWG), et leur incorporation dans la partie A de la S-11 *Directives pour la préparation et la tenue à jour des programmes de cartes internationaux*. La nouvelle édition de la partie A de la S-11 en résultant a depuis lors été soumise à l'approbation des Etats membres, sous la référence h.

9 **MSDI**

Le Comité a approuvé un document d'orientation *Infrastructures des données spatiales "La dimension maritime" - Guide pour les Services hydrographiques*, préparé par le groupe de travail sur l'infrastructure des données spatiales maritimes (MSDIWG). En conséquence, la référence e) a proposé que les Etats membres approuvent ce document en tant que nouvelle publication C-17 de l'OHI.

10 Le Comité a approuvé la continuation du MSDIWG, sous la présidence des USA (les USA occupaient précédemment la vice-présidence), en notant que le président précédent (du Royaume-

Uni) n'était plus disponible pour continuer, et a approuvé le mandat révisé du MSDIWG en **Annexe C**. Etant donné que le mandat révisé requiert des nouvelles compétences, les Etats membres sont invités à nommer des représentants dûment expérimentés pour assurer la continuation du MSDIWG en complétant de bulletin de réponse qui se trouve à l'**Annexe D**, et en le renvoyant au BHI **avant le 1er mars 2010**. La composition actuelle du MSDIWG est donnée sur le site web de l'OHI (www.ih-ohi.net/mtg_docs/com_wg/MSDIWG/MSDIWG_Misc/MSDIWG_Members.pdf).

11 Sujets divers

Les autres sujets d'importance incluaient les travaux en cours sur la révision des procédures visant à modifier les normes et les spécifications, l'utilisation d'informations relatives aux marées en temps réel dans l'ECDIS, et les futures applications conformes à la S-100 pour l'ECDIS et également le concept d'E-navigation en cours de développement par l'Organisation maritime internationale (OMI).

12 Prochaine réunion

La 2^{ème} réunion du HSSC se déroulera à Rostock/Warnemünde, Allemagne, du 28 au 30 octobre 2010. La HSSC2 précédera immédiatement la Conférence de la Fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS) Hydro 2010 (www.hydro2010.com).

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Capitaine de vaisseau Robert WARD

Directeur

PJ: Annexe A Liste des actions découlant de la 1^{ère} réunion du HSSC et état d'avancement.
 Annexe B Mandat de l'EUWG
 Annexe C Mandat du MSDIWG
 Annexe D Bulletin de réponse pour la composition de l'EUWG et du MSDIWG.

COMITE SUR LES SERVICES ET LES NORMES HYDROGRAPHIQUES (HSSC)
1^{ère} réunion, Singapour, 22-24 octobre 2009

LISTE DES ACTIONS DECOULANT DE LA HSSC1 ET ETAT D'AVANCEMENT

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	OBJET	ACTION No.	ACTIONS (en gras, action par)	ETAT D'AVANCEMENT (Jan. 10)
3	Spécification de produit pour les cartes papier numériques	HSSC1/1	Le Président du TSMAD/BHI supprimera la tâche A.9 " <i>Développer la S-57 en directives relatives à la fonctionnalité des cartes papier et transfert des fichiers à la demande</i> " du plan de travail du TSMAD.	Fait
3	Homologation de la chaîne d'approvisionnement des données	HSSC1/2	Le Groupe de correspondance du RTCA (RTCA, Allemagne, Canada, Australie, USA, RU Chili, Portugal, et Norvège) est invité à poursuivre les études sur l'homologation de la chaîne d'approvisionnement des données et à fournir un rapport supplémentaire à la HSSC2 accompagné de toute preuve attestant de sa nécessité, particulièrement eu égard aux produits à valeur ajoutée et d'une proposition de mise en œuvre au sein de l'OHI.	En cours
3	Longueur des lignes de côte	HSSC1/3	La France est invitée à continuer à diriger le groupe de correspondance sur le développement d'une approche standardisée pour la détermination de la longueur des lignes de côte et à en rendre compte à la HSSC2.	En cours
3	S-66 <i>La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits</i>	HSSC1/4	Le BHI achèvera la révision de « <i>La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits</i> » et la diffusera en tant que publication de l'OHI, le plus rapidement possible.	En cours
4.2	Aides à la navigation virtuelles et messages binaires AIS	HSSC1/5	Le BHI suivra le développement des aides à la navigation virtuelles et des messages binaires AIS, en liaison avec l'AIMS et en rendra compte au HSSC2.	En cours
4.2	Coopération avec la COI-OMM-JCOMM	HSSC1/6	Le BHI est invité à écrire une lettre à la Commission mixte COI-OMM d'océanographie et de météorologie marine (JCOMM) en vue de favoriser les relations de travail avec l'HSSC sur des questions d'intérêt mutuel, par exemple la S-100.	Fait (Lettre du BHI en date du 24 octobre 2009)

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	OBJET	ACTION No.	ACTIONS (en gras, action par)	ETAT D'AVANCEMENT (Jan. 10)
6.1	Spécification de produit MEP	HSSC1/7	Le Président du TSMAD/BHI supprimera l'item D " <i>Développer le programme de protection de l'environnement marin à partir de la S-100</i> " du plan de travail du TSMAD.	Fait
6.1	Spécification de produit MEP	HSSC1/8	Le Président du SNPWG/BHI inclura un nouvel item à faible priorité dans le plan de travail du SNPWG pour traiter les travaux restant à faire dans le précédent item D du TSMAD " <i>Développer le programme de protection de l'environnement marin à partir de la S-100</i> ".	Fait
6.1	Spécification de produit UN-DOALOS	HSSC1/9	Le TSMAD poursuivra son assistance au UN-DOALOS dans le cadre du développement d'une spécification de produit conforme à la S-100 pour l'annuaire des codes des entités relatives au droit de la mer.	En cours
6.1	Spécification de produit UN-DOALOS	HSSC1/10	Le Président du TSMAD informera le Secrétaire d'ABLOS du développement en cours d'une spécification de produit conforme à la S-100 pour l'annuaire des codes- des entités relatives au droit de la mer.	
6.1	Recommandations pour un codage cohérent des données ENC	HSSC1/11	Le BHI inclura dans l'appendice 1 de l'Annexe A de la S-65 les « <i>Valeurs SCAMIN spécifiques pour combinaisons d'objets et d'attributs</i> » telles que contenues dans l'annexe B au document HSSC1-06.1A, et recherchera l'approbation des Etats membres sur la nouvelle édition de la S-65 en découlant (voir aussi Action HSSC1/34)	Fait (LC 80/2009)
6.1	Mandat/Règles de procédure du TSMAD	HSSC1/12	Le BHI inclura dans la publication M-3 de l'OHI " <i>Résolutions de l'OHI</i> ", le mandat révisé du TSMAD (RT K2.21), tel que contenu dans l'annexe A du document HSSC1-06.1A.	Fait
6.1	Infrastructure des informations géospatiales (GII)	HSSC1/13	Le TSMAD développera en détail les processus opérationnels et les règles administratives pour la gestion du registre de la S-100 en tant qu'item à haute priorité et en rendra compte au HSSC2.	En cours

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	OBJET	ACTION No.	ACTIONS (en gras, action par)	ETAT D'AVANCEMENT (Jan. 10)
6.1	Tenue à jour des normes de l'OHI	HSSC1/14	Le BHI recherchera l'approbation des EM sur la Résolution révisée de l'OHI A1.21 <i>"Principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI"</i> , à partir de l'Annexe C du document HSSC1-06.1B, en tenant compte des discussions tenues au HSSC1 sur le Dictionnaire hydrographique, et les autres cas particuliers, tels que la S-4.	En cours
6.1	Publication de la S-100	HSSC1/15	Le BHI recherchera l'approbation des Etats membres sur l'entrée en vigueur de la S-100 <i>"Modèle universel de données hydrographiques (UHDM)"</i> en tant que norme active à compter du 1er janvier 2010.	Fait (LC 70/2009 et 83/2009)
6.1	Intégration des couches d'informations auxiliaires	HSSC1/16	Le Président du TSMAD/BHI ajoutera au plan de travail du TSMAD l'item suivant à priorité moyenne: <i>"Développer une spécification de produit S-10X pour l'intégration des couches d'informations auxiliaires"</i> .	Fait
6.1	Système de référencement du quadrillage pour la S-100	HSSC1/17	Le Président du TSMAD/BHI ajoutera au plan de travail du TSMAD l'item à faible priorité suivant: <i>"Rechercher un système de référencement du quadrillage pour la S-100"</i>	Fait
6.1	Norme pour la transmission des données sur les marées en temps réel	HSSC1/18	Le Président du TWLWG/BHI ajoutera l'item à haute priorité suivant au plan de travail du TWLWG <i>"Développer une norme pour la transmission des données sur les marées en temps réel"</i> .	Fait
6.3	Nouvelle édition de la S-52	HSSC1/19	Le BHI recherchera l'approbation des Etats membres en ce qui concerne l'édition 6 de la S-52.	Fait (LC 87/2009)
6.3	Tenue à jour de la Bibliothèque de présentation de l'OHI	HSSC1/20	Le BHI établira un contrat d'assistance afin de continuer la maintenance/amélioration de la Bibliothèque de présentation de l'OHI sur l'ECDIS et le développement du registre de présentation de la S-100.	En cours
6.3	Mandat/Règles de procédure du DIPWG	HSSC1/21	Le BHI inclura dans la publication M-3 de l'OHI <i>"Résolutions de l'OHI"</i> , le mandat révisé du DIPWG (RT K2.26), tel que contenu dans l'Annexe D au document HSSC1-06.3A.	Fait
6.3	Tenue à jour de la Bibliothèque de présentation de l'OHI	HSSC1/22	Le Président du DIPWG/BHI publiera le document No. 7 sur la tenue à jour des couleurs et des symboles.	Fait (Lettre du BHI S3/8151/DIPWG du 12 novembre 2009)

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	OBJET	ACTION No.	ACTIONS (en gras, action par)	ETAT D'AVANCEMENT (Jan. 10)
6.3	Symboles traditionnels de l'ECDIS et présentation des publications nautiques dans l'ECDIS	HSSC1/23	Le Président du DIPWG/BHI ajoutera au plan de travail du DIPWG les items suivants "Etudier comment valoriser l'apparence des symboles traditionnels pour les cartes papier utilisés dans l'ECDIS en modifiant leur taille, leur forme et leur couleur" (faible priorité) et "Développer une symbologie pour la présentation des publications nautiques dans l'ECDIS" (priorité moyenne)	Fait
6.5	Mandat/Règles de procédure pour les groupes régionaux de cartographie	HSSC1/24	Le Président du CSPCWG/BHI incorporera le mandat et les Règles de procédure pour les groupes de travail régionaux sur la coordination de la cartographie internationale (ICCWG), tels que contenus dans le document HSSC1-06.5C, dans la partie A de la S-11, en prenant en compte les commentaires émis par le Comité.	Fait (LC 86/2009)
6.5	Mise à jour du Catalogue des cartes internationales	HSSC1/25	Le BHI , au nom du HSSC, écrira aux coordonnateurs de cartes internationales, pour les encourager à envoyer au BHI des mises à jour de la partie B de la S-11 "Catalogue de cartes internationales".	Fait (LC 86/2009)
6.6	Plan de travail DQWG	HSSC1/26	La Suède est invitée à établir une liste de paramètres, autres que bathymétriques, à traiter par le DQWG, et à en rendre compte au HSSC2.	
6.7	Guide à l'usage des SH sur l'infrastructure des données spatiales maritimes	HSSC1/27	Le BHI sollicitera l'approbation des EM sur la nouvelle publication de l'OHI : "Infrastructures des données spatiales : la dimension maritime - Guide à l'usage des Services hydrographiques", tel que contenu dans l'Annexe 1 au document HSSC1-06.6A.	Fait (LC 78/2009)
6.7	Informations sur le renforcement des capacités en matière de SDI	HSSC1/28	Le BHI postera sur le site web de l'OHI les informations à l'appui des infrastructures des données spatiales maritimes contenues dans les annexes 2, 3, 4 et 5 du HSSC1-06.5A.	Fait
6.7	Mandat/Règles de procédures pour les MSDI	HSSC1/29	Le BHI inclura dans la publication M-3 de l'OHI "Résolutions de l'OHI", le mandat révisé du MSDIWG (RT K2.45), tel que contenu dans l'Annexe G des minutes du HSC1.	Fait
6.9	Composition du HDWG	HSSC1/30	Le BHI invitera les EM à nommer des représentants au HDWG.	Fait (LC 73/2009)

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	OBJET	ACTION No.	ACTIONS (en gras, action par)	ETAT D'AVANCEMENT (Jan. 10)
6.9	Voies navigables intérieures	HSSC1/31	Le BHI recherchera l'approbation des EM sur la définition des " <i>Voies navigables intérieures</i> ", telle qu'amendée et contenue dans l'Annexe D au document HSSC1-06.9A.	Fait (LC 74/2009 et 91/2009)
6.9	Procédures relatives au HDWG	HSSC1/32	Le BHI recherchera l'approbation des EM sur la Résolution amendée K3.3 " <i>Dictionnaire hydrographique (S-32)</i> ", telle que contenue dans l'Annexe A au document HSSC-06.9B. Le BHI adaptera la révision proposée de la résolution A1.21 (Action HSSC1/14) pour qu'elle concorde avec la Résolution amendée K3.3.	En cours
6.9	Mandat/Règles de procédure pour le HDWG	HSSC1/33	Le BHI inclura dans la publication M-3 de l'OHI " <i>Résolutions de l'OHI</i> ", le mandat révisé du HDWG (Résolution K2.32), tel que contenu dans l'annexe C du document HSSC1-06.9A.	Fait
6.10	Directives pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC	HSSC1/34	Le BHI inclura dans la S-65, en tant que nouvelle annexe B, les " <i>Directives pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC</i> ", telles que contenues dans l'annexe B au HSSC1-06.10A, et sollicitera l'approbation des EM sur la nouvelle édition de la S-65 en découlant (voir également Action HSSC1/11)	Fait (LC 80/2009)
6.10	Appendice 1 de la S-52	HSSC1/35	L'EUWG développera une version révisée de l'Appendice 1 à la S-52 " <i>Directives relatives à la mise à jour des ENC</i> ", pour inclusion dans la S-65.	En cours
6.10	Mandat/Règles de procédures pour l'EUWG	HSSC1/36	Le BHI inclura dans la publication M-3 de l'OHI " <i>Résolutions de l'OHI</i> ", le mandat révisé de l'EUWG (TR K2.47), tel que contenu dans l'Annexe A au document HSSC1-06.10B.	Fait
6.10	Utilisation de nouveaux objets S-57 en remplacement des CNTARE	HSSC1/37	Le Président du TSMAD/BHI ajoutera au plan de travail du TSMAD l'item à moyenne priorité suivant: " <i>Etudier la possibilité de coder les éléments d'informations en tant que Nouveaux Objets (voir supplément de la S-57) pour éviter les objets dans les zones de restriction (CNTARE) dans certains cas, par exemple encoder les mises à jour temporaires et préliminaires</i> "	Fait
6.10	Composition de l'EUWG	HSSC1/38	Le BHI invite les EM à nommer des représentants dûment expérimentés pour la nouvelle tâche de l'EUWG.	Fait (LC 04/2010)

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	OBJET	ACTION No.	ACTIONS (en gras, action par)	ETAT D'AVANCEMENT (Jan. 10)
7.2	Spécification de produit pour les MIO	HSSC1/39	Le Président du TSMAD/BHI ajoutera au plan de travail du TSMAD l'item à priorité moyenne suivant : « <i>Développer une spécification de produit de référence pour les couches d'informations maritimes (MOI)</i> »	Fait
7.3	Mandat/Règles de procédure pour ABLOS	HSSC1/40	Le BHI inclura dans la publication M-3 de l'OHI " <i>Résolutions de l'OHI</i> ", le mandat révisé d'ABLOS (RT K2.20), tel que contenu dans l'Annexe C au document HSSC1-07.3A.	Fait
9.	Le plan de travail du HSSC	HSSC1/41	Le BHI tiendra à jour le plan de travail du HSSC (HSSC1-09A) en y incluant toutes les décisions pertinentes du HSSC1, et en le postant sur le site web de l'OHI.	Fait
10.	Mandat /Règles de procédure pour tous les GT du HSSC - clause des neuf semaines	HSSC1/42	Le BHI inclura dans les mandats de tous les GT du HSSC la clause dite " <i>moratoire de neuf semaines</i> " telle que contenue dans l'Annexe A au document HSSC1-10A, et amendera en conséquence la publication M-3 de l'OHI " <i>Résolutions de l'OHI</i> ".	Fait
11.	Manuel TALOS et S-44	HSSC1/43	Le BHI inclura la C-51 " <i>Manuel TALOS</i> " et la S-44 " <i>Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques</i> » dans la prochaine édition du " <i>Rapport sur l'état d'avancement des publications de l'OHI sur les normes, les spécification et les directives</i> "	En cours
12	Prochaine réunion	HSSC1/44	Le BHI et l'Allemagne coordonneront l'organisation du HSSC2 (Rostock, Allemagne, 28-30 octobre 2010).	En cours

M-3 K2.47

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE A JOUR DES ENC (EUWG)

Mandat

Réf. : 1^{ère} réunion du HSSC (Singapour, octobre 2009)

1. Objectif

Examiner et tenir à jour l'Appendice 1 de la S-52 pour inclusion ultérieure dans la S-65.

2. Autorité

Le groupe de travail sur la mise à jour des ENC (EUWG) est un organe subsidiaire du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) et ses travaux sont soumis à l'approbation de ce dernier.

3. Procédures

a. L'EUWG devra :

- Examiner et tenir à jour l'Appendice 1 de la S-52 pour inclusion ultérieure dans la S-65.
- Soumettre un rapport, toutes recommandations, et un projet final du texte révisé au HSSC, en 2010, pour examen.

b. Le GT travaillera par correspondance, à moins qu'une réunion ne soit considérée nécessaire en vue de finaliser les tâches assignées. Lors de la programmation des réunions, et afin de permettre que toutes les soumissions et rapports du GT soient remis au HSSC en temps voulu, il faudra normalement que les réunions du GT se tiennent au moins neuf semaines avant les réunions du HSSC.

c. Le GT devra assurer la liaison avec le groupe de travail mixte Primar/IC-ENC d'experts techniques (JTEWG) et le CSPCWG.

4. Composition et présidence

a. Le GT sera composé de représentants des Etats membres de l'OHI (EM), d'experts collaborateurs et des observateurs des OING accréditées, ayant tous fait part de leur intention de participer au GT.

b. Les Etats membres, les experts collaborateurs et les observateurs des OING accréditées peuvent faire part de leur intention de participer au GT à tout moment. Une liste des membres du GT sera tenue à jour.

c. La qualité d'expert collaborateur sera ouverte aux entités et organisations pouvant contribuer de manière constructive et pertinente aux travaux du GT ;

d. Le GT sera présidé par un représentant de la France. Le vice-président sera un représentant du Royaume-Uni.

e. Les décisions seront en règle générale prises par consensus. Si un vote est requis eu égard à certaines questions ou à l'approbation de propositions présentées au GT, seuls les EM pourront voter. Chaque Etat membre représenté aura droit à une voix. Au cas où un vote est requis entre les réunions ou en l'absence de réunions, y compris pour

l'élection du président et du vice-président, les Etats membres présentés sur la liste actuelle des membres pourront voter par correspondance.

- f. Si un secrétaire est nécessaire, celui-ci devra normalement être l'un des membres du GT.
- g. Si le président est dans l'incapacité de mener à bien les tâches qui lui incombent, le vice-président agira en qualité de président avec les mêmes pouvoirs et fonctions.
- h. L'acceptation des experts collaborateurs en qualité de membres sera soumise à l'approbation du Président.
- i. La qualité d'expert collaborateur pourra être retirée dans le cas où la majorité des EM représentés au sein du GT estimerait que la poursuite de la participation de cet expert est soit non pertinente avec les travaux du GT, soit inutile.
- j. Tous les membres informeront à l'avance le Président de leur intention de participer aux réunions du GT.
- k. Au cas où un grand nombre d'experts collaborateurs souhaiterait assister à une réunion, le Président peut réduire le nombre de participants en invitant les experts collaborateurs à œuvrer par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs représentants.

M-3 K2.45
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFRASTRUCTURE DES DONNEES SPATIALES MARITIMES
(MSDIWG)

Mandat

Réf. : 1^{ère} réunion du HSSC (Singapour, octobre 2009)

1. Objectif

Appuyer les activités relatives aux infrastructures des données spatiales (SDI) de l'OHI.

2. Autorité

Ce groupe de travail est un organe subsidiaire du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) de l'OHI. Ses travaux sont fonction de l'approbation de ce dernier.

3. Procédures

Le GT devra :

- a) Suivre les activités relatives aux infrastructures des données spatiales nationales et internationales et présenter des informations sur ces activités aux membres du HSSC par correspondance et lors de la réunion annuelle.
- b) Promouvoir l'utilisation des normes de l'OHI et des données maritimes des Etats membres dans les activités relatives aux infrastructures des données spatiales (SDI).
- c) Assurer la liaison, selon qu'il convient, avec d'autres organes techniques pertinents tels que la COI, et les centres de données mondiaux pour l'océanographie, la bathymétrie et la géophysique marine en vue d'accroître la visibilité des données spatiales maritimes.
- d) Proposer toutes les résolutions techniques et/ou administratives qui pourront être nécessaires afin de refléter l'implication de l'OHI à l'appui des SDI.
- e) Identifier les mesures et les procédures que l'OHI pourrait prendre pour contribuer au développement de l'infrastructure des données spatiales nationales (SDI) et/ou de la MSDI, à l'appui des Etats membres.
- f) Déterminer toutes les mesures que l'OHI et chaque Etat membre devraient prendre pour créer des liens avec d'autres organes (OGC, ISO TC211, COI) pour faire en sorte que les Etats membres de l'OHI soient les mieux placés pour répondre aux défis croissants en matière de gestion et de contrôle des données.
- g) Identifier et recommander des solutions possibles à toutes les questions techniques significatives associées à l'interopérabilité entre les contributions maritimes et terrestres aux NSDI, et en particulier :
 - 1) aux systèmes de référence géodésique
 - 2) à l'interopérabilité de la S-100 avec les SDI.
 - 3) à l'interopérabilité de la S-100 avec les structures de données océanographiques, de biologie marine, géologiques et géophysiques.
- h) Identifier les besoins en matière de renforcement des capacités de l'OHI.
- i) Le GT travaillera par correspondance et aura recours à des réunions de groupes, des ateliers ou des symposiums, uniquement si cela est nécessaire. Lors de la programmation des réunions, et afin de permettre que toutes les soumissions et rapports

du GT soient remis au HSSC en temps voulu, il faudra normalement que les réunions du GT se tiennent au moins neuf semaines avant les réunions du HSSC.

- j) Soumettre chaque année un rapport au HSSC.

4. Composition et Présidence

- a) Le GT sera composé de représentants des Etats membres, d'experts collaborateurs et d'observateurs des organisations internationales non gouvernementales accréditées, ayant tous manifesté leur volonté d'y participer.
- b) Les Etats membres, les experts collaborateurs et les observateurs des organisations internationales non gouvernementales accréditées peuvent faire part de leur volonté d'y participer à tout moment. La liste des membres sera mise à jour et confirmée chaque année.
- c) La qualité de membre expert collaborateur sera ouverte aux entités et organisations pouvant contribuer de manière constructive et pertinente aux travaux du GT.
- d) Le président ou le vice-président du GT sera un représentant d'un Etat membre. L'élection du président ou du vice-président sera décidée à la première réunion suivant chaque session ordinaire de la Conférence (« Conférence » devant être remplacé par « Assemblée » lorsque la Convention modifiée de l'OHI entrera en vigueur) et sera déterminée par le vote des Etats membres présents et votant.
- e) Les décisions seront, en règle générale, prises par consensus. Si un vote est requis eu égard à certaines questions ou à l'approbation de propositions présentées au GT, seuls les EM pourront voter. Chaque EM représenté aura droit à une voix. Dans l'hypothèse où des votes seraient requis entre les réunions, ou, en l'absence de réunion, y compris pour l'élection du président et du vice-président, les EM qui figurent sur la liste des membres en vigueur procéderont à un vote par scrutin postal.
- f) Si un secrétaire est nécessaire celui-ci devra normalement être l'un des membres du GT.
- g) Si le président est dans l'incapacité de mener à bien les tâches qui lui incombent, le vice-président agira en qualité de président avec les mêmes pouvoirs et fonctions.
- h) Les experts collaborateurs devront rechercher auprès du président l'approbation relative à leur participation.
- i) Les experts collaborateurs peuvent voir leur participation leur être retirée au cas où une majorité d'EM représentés dans le GT conviendrait que la poursuite de la participation des experts collaborateurs n'est plus pertinente ou constructive pour les travaux du GT.
- j) Tous les membres informeront à l'avance le Président de leur intention de participer aux réunions du GT.
- k) Au cas où un grand nombre d'experts collaborateurs membres souhaiterait assister à une réunion, le Président peut réduire le nombre de participants en invitant les experts collaborateurs à œuvrer par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs représentants.

COMPOSITION DE L'EUWG ET DU MSDIWG
BULLETIN DE REPONSE(à retourner au BHI avant le 1^{er} mars 2010)Courriel : info@ihb.mc – Télécopie : +377 93 10 81 40)**Note: Il est demandé une seule réponse par Etat membre.**

Etat membre:

A. Groupe de travail sur la mise à jour des ENC (EUWG)

1) A partir du mandat révisé qui se trouve en annexe B, et en tenant compte de la composition actuelle (www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/EUWG/EUWG_MISC/EUWG_Members.pdf), souhaitez-vous proposer un candidat en tant que membre de l'EUWG?

OUI

NON

Si oui, nom du
candidat:

Courriel:

B. Groupe de travail sur l'infrastructure des données spatiales maritimes (MSDIWG)

2) A partir du mandat révisé qui se trouve en annexe C, et en tenant compte de la composition actuelle (www.iho-ohi.net/mtg_docs/com_wg/MSDIWG/MSDIWG_Misc/MSDIWG_Members.pdf), souhaitez-vous proposer un candidat en tant que membre du MSDIWG?

OUI

NON

Si oui, nom du
candidat

Courriel:

Commentaires (le cas échéant)

Nom/Signature:

Date: